



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 03.05.2024

Publications supplémentaires: KABGE 03.05.2024

Visible par le public jusqu'au: 03.05.2029

Numéro de publication: KK02-0000040823

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers CENARO SZ SA

Débiteurs:

CENARO SZ SA

CHE-410.154.859

Rue De-Candolle 34

1205 Genève

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 08.02.2024

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 04.06.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888939

F20240480

But :

toutes activités et prestations de services dans le domaine économique et financier, en particulier le suivi administratif, comptable, juridique, l'analyse financière, la recherche d'investissements, la sélection de prestataires de services, la direction et le pilotage d'entreprises et la gestion de leurs ressources financières, à l'exception de toute activité soumise à la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA) et à l'exception de toute activité de services financiers au sens de la LSFin; la société peut effectuer toute opération mobilière, immobilière, commerciale ou financière en rapport direct ou indirect avec le but social et toutes autres opérations pouvant directement ou indirectement faciliter l'extension ou le développement de la société, à l'exception des opérations soumises à la LFAIE; elle peut notamment acquérir, détenir et gérer des participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, en Suisse et à l'étranger; elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger